

# La politique culturelle du Québec est dévoilée

Diffusé le jeudi 28 juin 2018

## La quatrième orientation retenue par le gouvernement reconnaît que le secteur culturel constitue un important levier de développement économique et social.

Le 12 juin 2018, le gouvernement du Québec a publié la seconde politique culturelle du Québec, *Partout, la culture*. Cette politique a notamment pour objectif « ?d’assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout : dans toutes les régions du Québec, dans la vie de l’ensemble de la population, sur la scène internationale et dans l’univers numérique.? » L’ADISQ, qui a participé à [toutes les étapes consultatives](#) ayant mené à la publication de cet important document afin de faire valoir la nécessité de soutenir les entreprises en musique, note avec satisfaction que la quatrième orientation a pour objectif d’accroître l’apport de la culture à l’économie du Québec en misant sur les entreprises.

Le gouvernement inscrit notamment dans cette politique qu’il est essentiel de créer des conditions propices à l’éclosion et au développement de l’entrepreneuriat culturel. En outre, il note qu’il est important de non seulement soutenir des actions de développement dans les marchés internationaux, mais aussi de maximiser l’exploitation du marché intérieur. Enfin, il insiste sur l’importance d’accroître les compétences numériques des entreprises culturelles.

Notons que les trois autres grandes orientations de la politique culturelle concernent la participation des citoyens à la vie culturelle, le déploiement de la création et de la production et finalement, la relation entre la culture et le territoire.

Pour plus de détails, veuillez consulter les liens ci-dessous.

### Articles et documents liés

- [Partout, la culture — Politique culturelle du Québec, 12 juin 2018](#)

# Les règles encadrant la revente de billets de spectacle sont resserrées

Diffusé le jeudi 28 juin 2018

## Un stratagème communément utilisé par des sites de revente pour contourner la Loi sera désormais contrecarré.

Le 6 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi no 178, qui renforce notamment l'encadrement de certaines pratiques liées à la revente de billets de spectacle. L'ADISQ avait participé au comité parlementaire chargé d'étudier ce projet de loi afin de transmettre ses recommandations.

Le champ d'application de la loi a été élargi de façon à régir la revente de billets de spectacle entre deux commerçants. Cette disposition permet de déjouer un stratagème utilisé par des sites de revente afin de contourner l'esprit de la loi. Ces derniers demandaient aux usagers de s'identifier comme entreprise, puisque la loi sur la Protection du consommateur s'applique exclusivement entre un consommateur et une entreprise.

Le projet de loi prévoit aussi qu'il est dorénavant interdit d'utiliser un logiciel permettant d'acquérir un grand nombre de billets, de même que de vendre des billets obtenus par ce moyen.

Ce projet de loi a été proposé par l'Office de la protection du consommateur, et porté par la ministre Lise Thériault, responsable de la Protection des consommateurs.

Pour plus de détails, veuillez consulter les liens ci-dessous.

### Articles et documents liés

- [Office de la protection du consommateur, Adoption du projet de loi no 178, De nouveaux mécanismes pour mieux protéger les consommateurs, 7 juin 2018](#)

# Lutte contre le harcèlement : lancement de l'Aparté

Diffusé le vendredi 28 septembre 2018

## **Un guichet unique offre dorénavant une assistance aux personnes subissant du harcèlement ou des violences en milieu culturel.**

Le 4 septembre 2018, l'Aparté, une ressource dont la mission est d'offrir une première assistance à toutes les personnes du milieu culturel qui font l'objet ou ont été témoins de harcèlement psychologique ou sexuel ou de violences au travail, incluant les agressions sexuelles, a vu le jour. Soutenu par la clinique Juripop, l'Aparté offre des services gratuits et confidentiels.

Le projet est né dans le cadre d'un plan d'action établi par plusieurs associations et regroupements du secteur culturel, dont l'ADISQ, mais les services offerts sont indépendants de ces derniers.

Concrètement, l'Aparté offre de l'écoute, de l'information sur les droits, de l'accompagnement afin de simplifier les processus juridiques, médicaux ou psychologiques requis selon les situations.

Pour plus de détails, veuillez consulter les liens ci-dessous.

### **Articles et documents liés**

- [L'Aparté, Ressources contre le harcèlement et les violences en milieu culturel](#)

# Lettre ouverte pour l'avenir de la musique québécoise

Diffusé le mardi 30 octobre 2018

## Quinze présidents de l'ADISQ évoquent une époque charnière pour la musique et interpellent le public et les décideurs.

À l'occasion des 40 ans de l'association, d'anciens présidents de l'ADISQ, nommément Claude A. Ranallo, Guy Latraverse, Michel Gélinas, Denys Bergeron, Alain Paré, André Ménard, Michel Sabourin, Rosaire Archambault, Michel Bélanger, Pierre Rodrigue, Jacques K. Primeau, Yves-François Blanchet, Paul Dupont-Hébert et Claude Larivée, ainsi que le président actuel, Philippe Archambault, ont lancé un appel au public et aux décideurs. Ces grands bâtisseurs de l'industrie québécoise de la musique constatent que la chanson québécoise se trouve à un moment charnière de son histoire et souhaitent que collectivement, nous nous donnions le pouvoir de la faire entendre. Ils ont à cet effet signé [une déclaration commune](#).

Dans cette déclaration, ils rappellent que, le 30 septembre dernier, le gouvernement canadien a annoncé avoir réussi à préserver l'exemption culturelle lors de la renégociation de l'accord libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada, ce qui laisse maintenant les coudées franches aux décideurs pour soutenir efficacement les créateurs et producteurs de contenu canadien, par exemple grâce à la modernisation, déjà entamée, de trois lois clés pour le secteur de la musique : la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*.

Les signataires ont invité le public à réitérer ses vœux avec la musique d'ici, convaincus que le courage politique en dépend.

Pour plus de détails, veuillez consulter les liens ci-dessous.

### Articles et documents liés

- [Lettre ouverte](#)
- [Communiqué](#)